



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

DU CHÊNE ET DU PIN

**PRÉSERVER SA SANTÉ EN
GARDANT SES DISTANCES**

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU CHÊNE ET DU PIN



Taille:
de quelques mm
à 40 mm (pin)
ou 50 mm (chêne),
selon le stade larvaire.

Aspect:
corps fortement velu,
de couleur brunâtre
avec des taches
rougeâtres (pin), jaunâtre
avec une ligne foncée sur
le dos (chêne).

Activité:
on la rencontre d'avril à juillet sur les chênes et de janvier à mai sur les pins.
Elle vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en processions
que l'on peut observer le long des troncs ou au sol.

Les chenilles processionnaires sont porteuses de soies fortement urticantes, invisibles
à l'œil nu, pouvant être émises et persister dans l'environnement (cocons, nids),
et susceptibles de causer des symptômes chez l'homme et les animaux domestiques
(chiens, chats, chevaux).

QUELS RISQUES POUR MA SANTÉ ?



**De fortes réactions
allergiques au
niveau des yeux**



**Des rougeurs,
démangeaisons
et sensation de
brûlures sur la peau**



**Des difficultés
respiratoires**



En cas de détresse respiratoire ou de réaction
allergique grave, appeler immédiatement le 15 ou le 112.

En cas de réaction allergique au niveau des yeux,
de la peau ou des voies respiratoires, consultez un médecin.
Centre antipoison : 01 40 05 48 48

LES BONS GESTES À ADOPTER

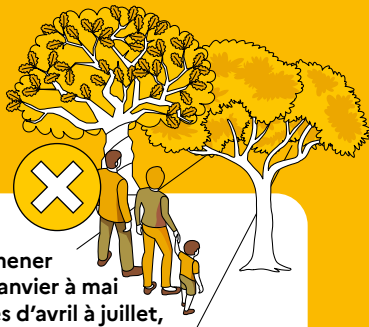
Si vous vous trouvez dans un secteur où la présence de chenilles processionnaires est avérée ou suspectée :

#1



Ne pas s'approcher ou toucher les chenilles processionnaires ou leur nid

#2



Eviter de se promener sous les pins de janvier à mai et sous les chênes d'avril à juillet, et porter des vêtements longs lors des promenades

#3



Ne pas se frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade, bien se laver les mains et, si vous pensez avoir été exposé(e), prendre une douche et changer de vêtements

#4



À proximité d'arbres infestés, laver les fruits et légumes cueillis au jardin et ne pas faire sécher de linge

Protégez vos animaux

Si vos animaux sont exposés, manipulez-les avec précaution (port de gants) et consultez un vétérinaire ou appelez un centre antipoison vétérinaire (7 jours sur 7, de 8h30 à minuit)

Centre National d'Informations Toxicologiques Vétérinaires (CNITV) :
04 78 87 10 40

Centre Antipoison Animal et Environnemental de l'Ouest (CAPAE-Ouest) :
02 40 68 77 40

SIGNALEMENT



Pour signaler la présence de chenilles ou des symptômes sur une personne ou un animal : scannez le QRcode



De janvier à juillet, restons vigilants et
protégeons-nous lors des activités en extérieur

Pour plus d'informations, consultez la plateforme nationale

chenille-risque.info

Plus d'informations sur

iledefrance.ars.sante.fr

